Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.1 - Règlement graphique

Commune déléguée de Chaudron-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:10 000

Saint-Quentin-en-Mauges

Chaudron-en-Mauges

Saint-Pierre-Montlimart

La Salle-et-Chapelle-Aubry

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à preserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

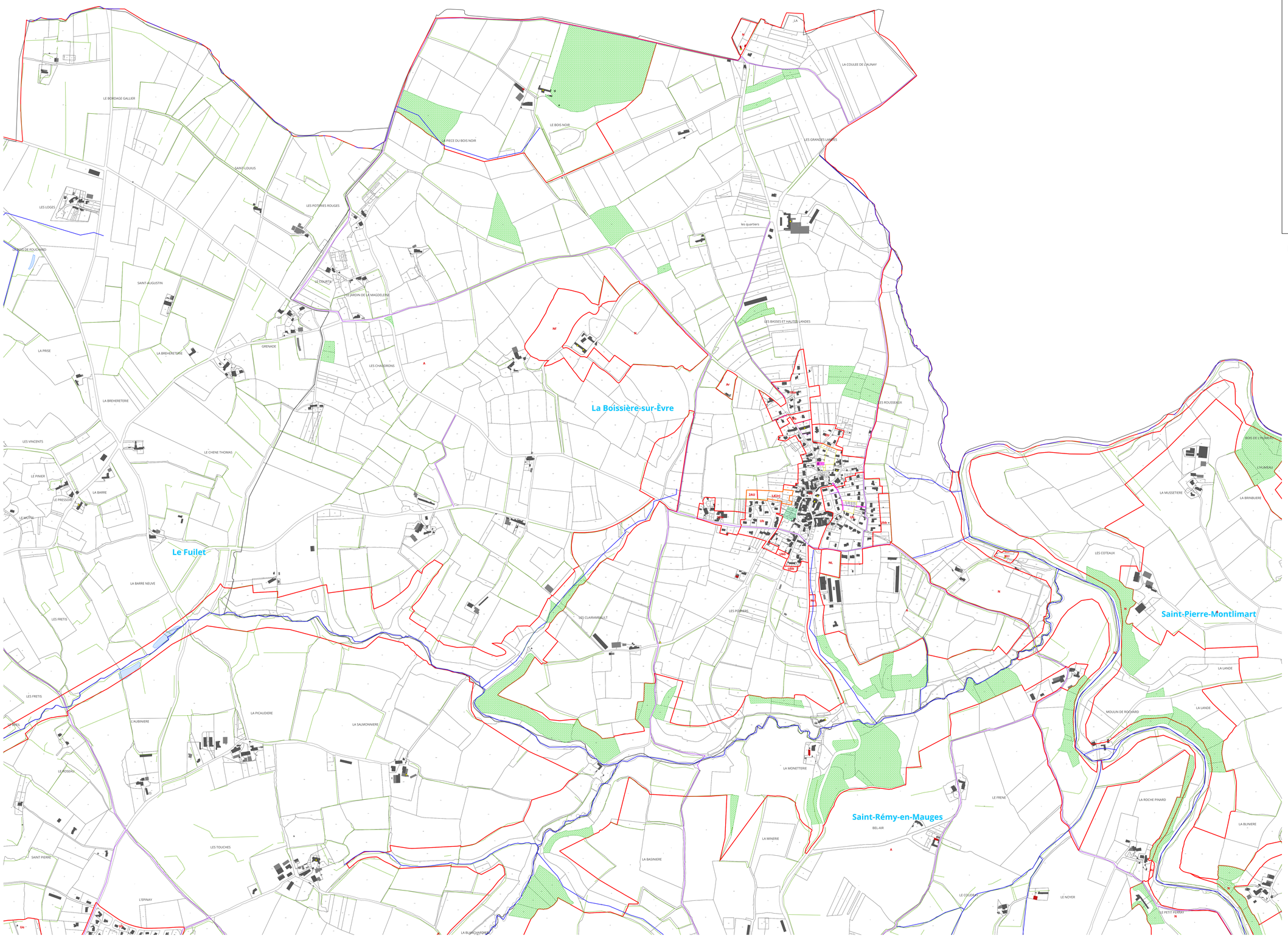
6.1.2 - Règlement graphique

Commune déléguée de La Boissière-sur-Èvre

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:5 000



ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

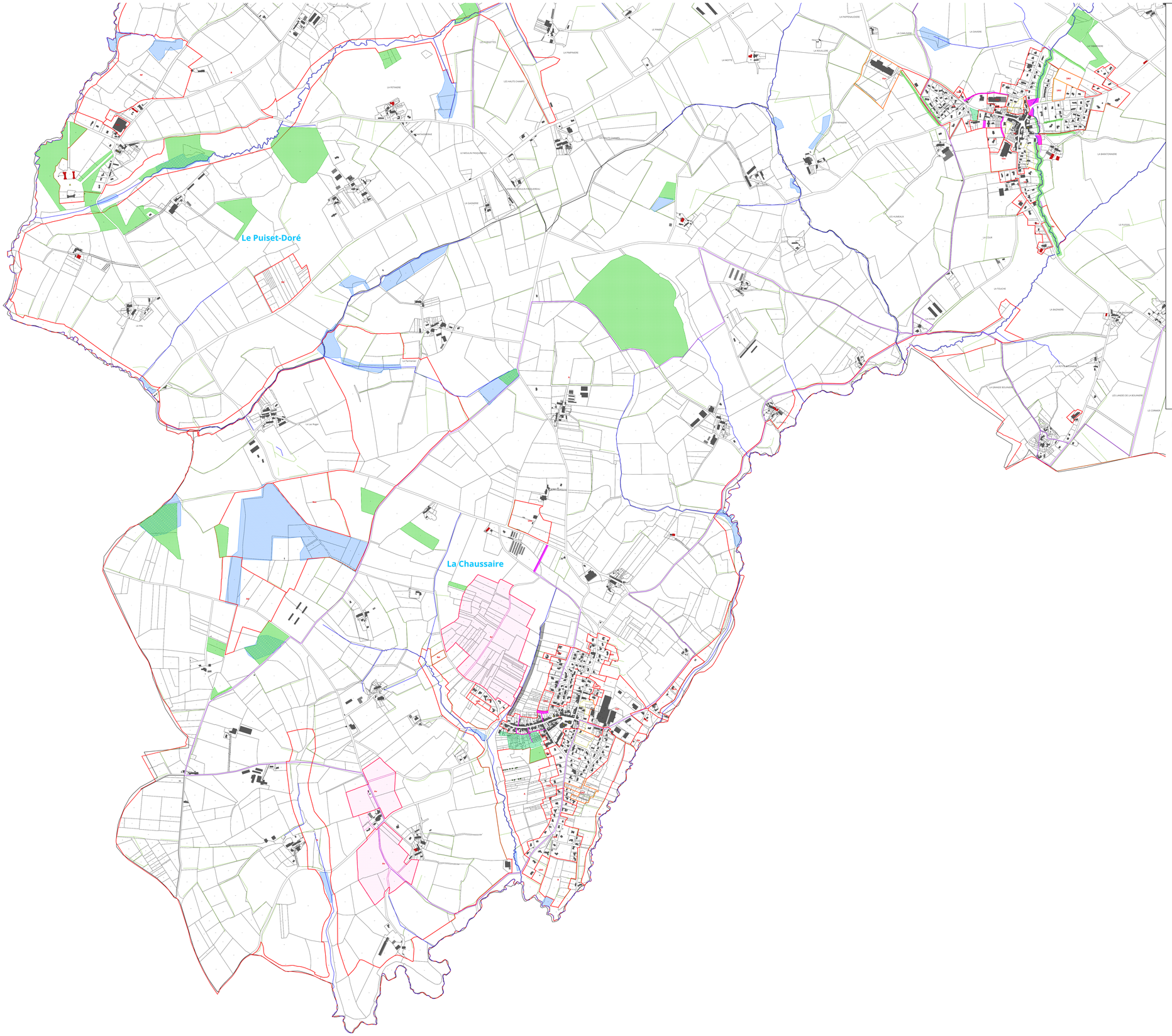
6.1.3 - Règlement graphique

Commune déléguée de La Chaussaire

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:7 500



ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Saint-Quentin-en-Mauges

Chaudron-en-Mauges

Saint-Pierre-Montlimart

La Salle-et-Chapelle-Aubry

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.4 - Règlement graphique

Commune déléguée de La Salle-et-Chapelle-Aubry

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:7 500

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

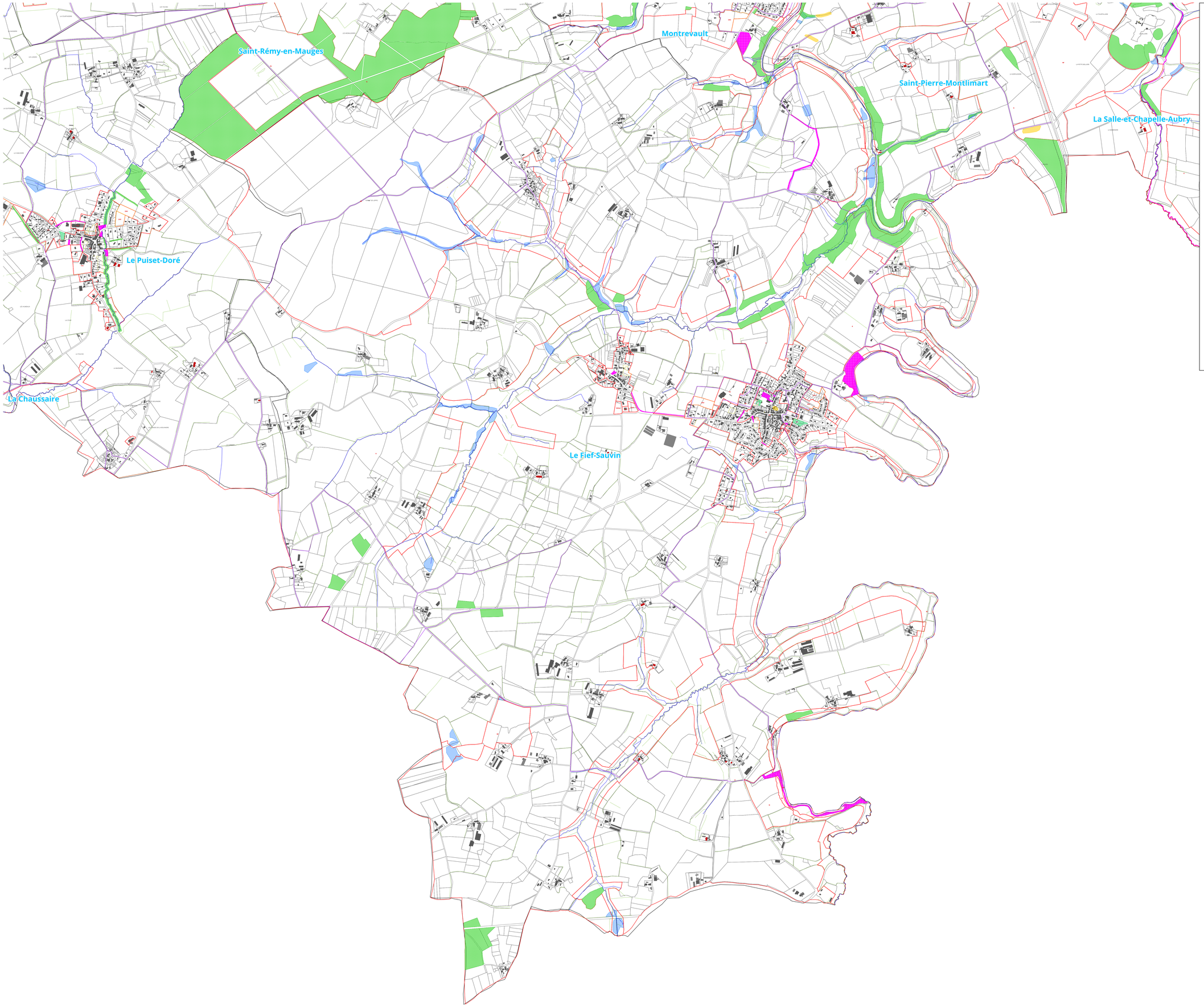
- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides



Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.5 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Fief-Sauvin

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:10 000

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

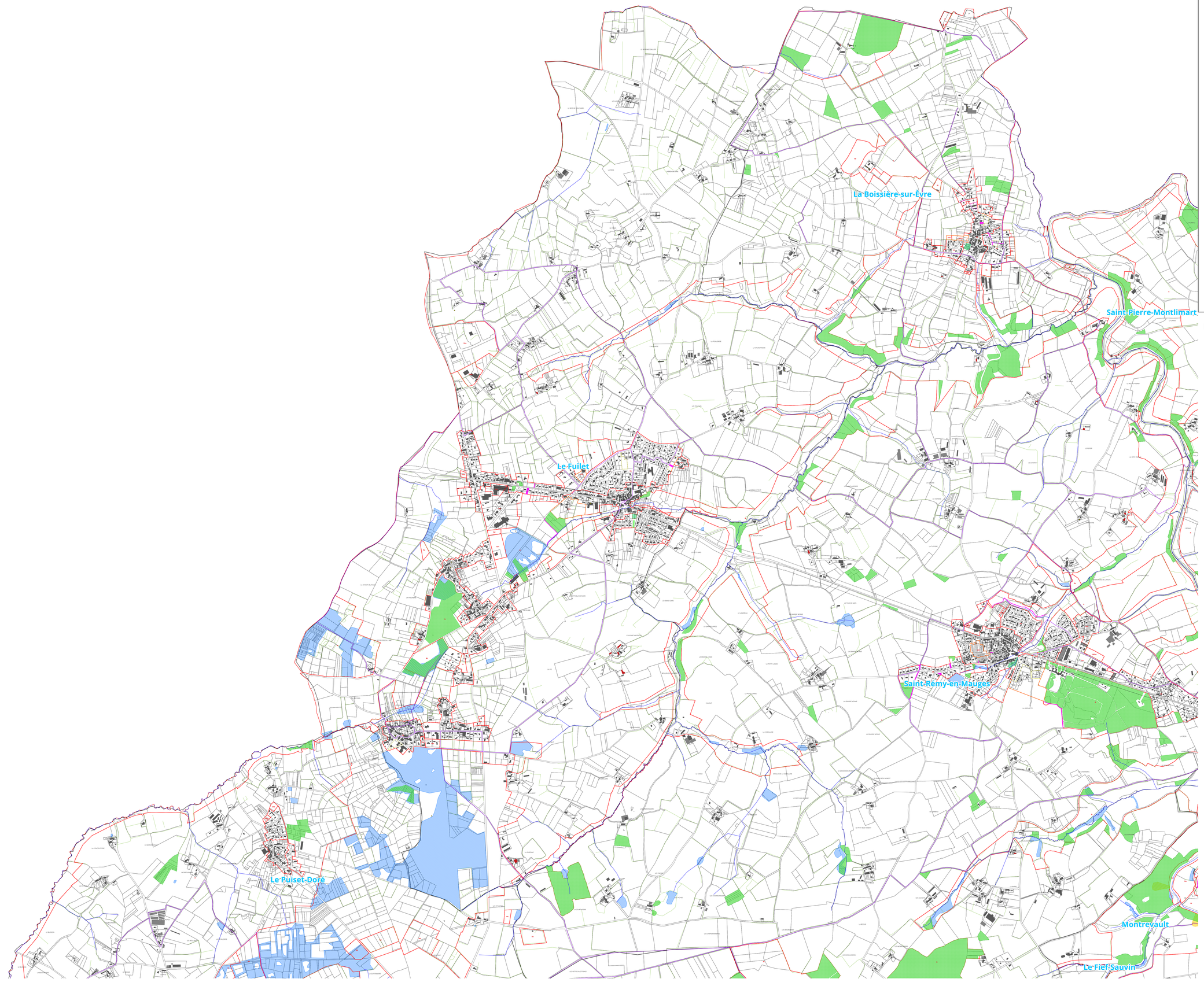
PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.6 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Fuilet

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables



Echelle 1:10 000

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Le Fuilet

Saint-Rémy-en-Mauges

Le Puiset-Doré

La Chaussaire

Le Fief-Sauvin

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.7 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Puiset-Doré

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:10 000

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.8 - Règlement graphique

Commune déléguée de Montrevault

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:5 000

ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.9 - Règlement graphique

Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:12 500

La Boissière-sur-Èvre
Le Fuilet
Saint-Pierre-Montlimart
Chaudron-en-Mauges
Saint-Rémy-en-Mauges
Montrevault
La Salle-et-Chapelle-Aubry
Le Puiset-Doré
Le Fief-Sauvin

ZONAGE
- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES
- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES
- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES
- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

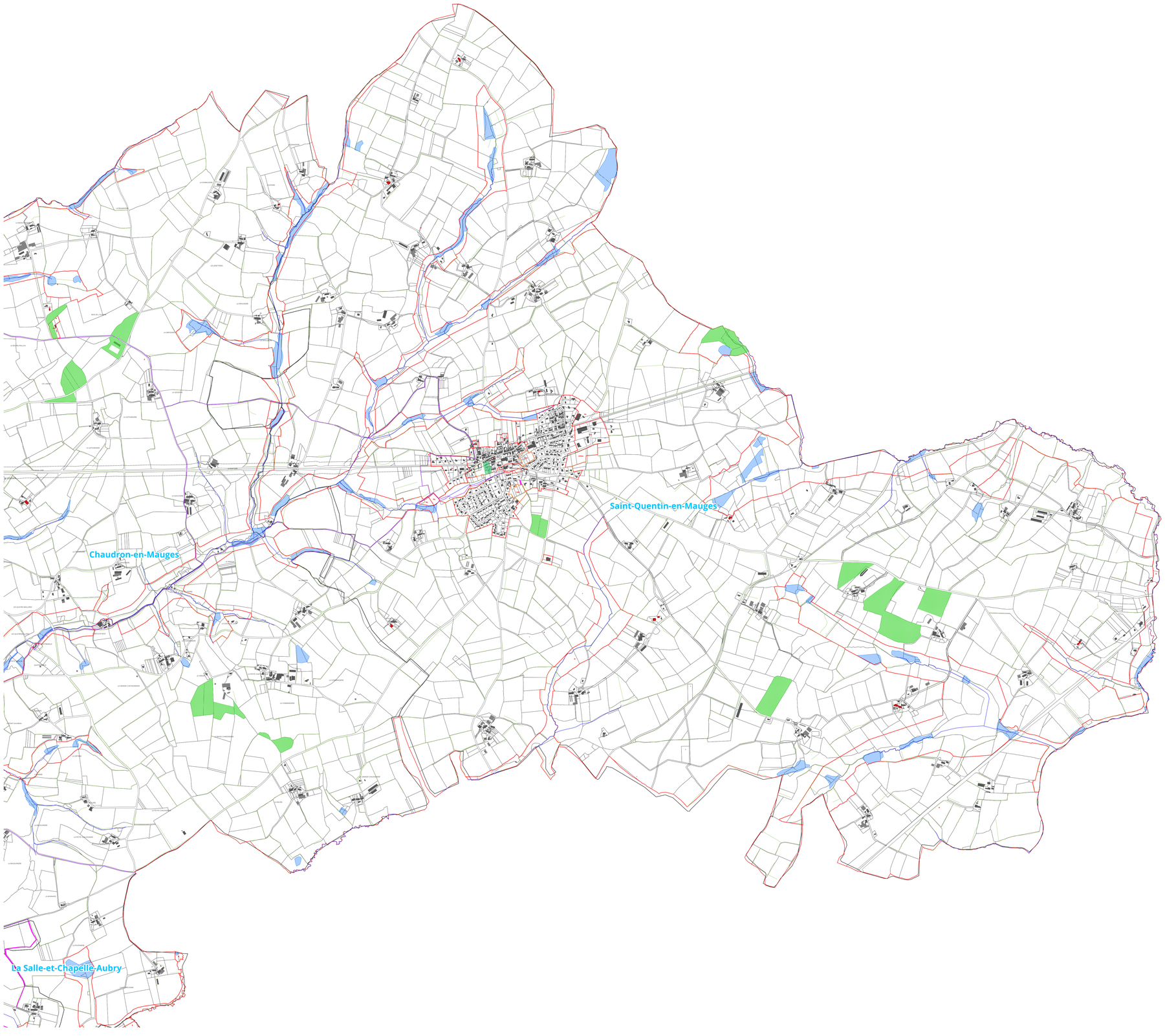
6.1.10 - Règlement graphique

Commune déléguée de Saint-Quentin-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:10 000



ZONAGE

- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

Montrevault sur Èvre

PLAN LOCAL D'URBANISME

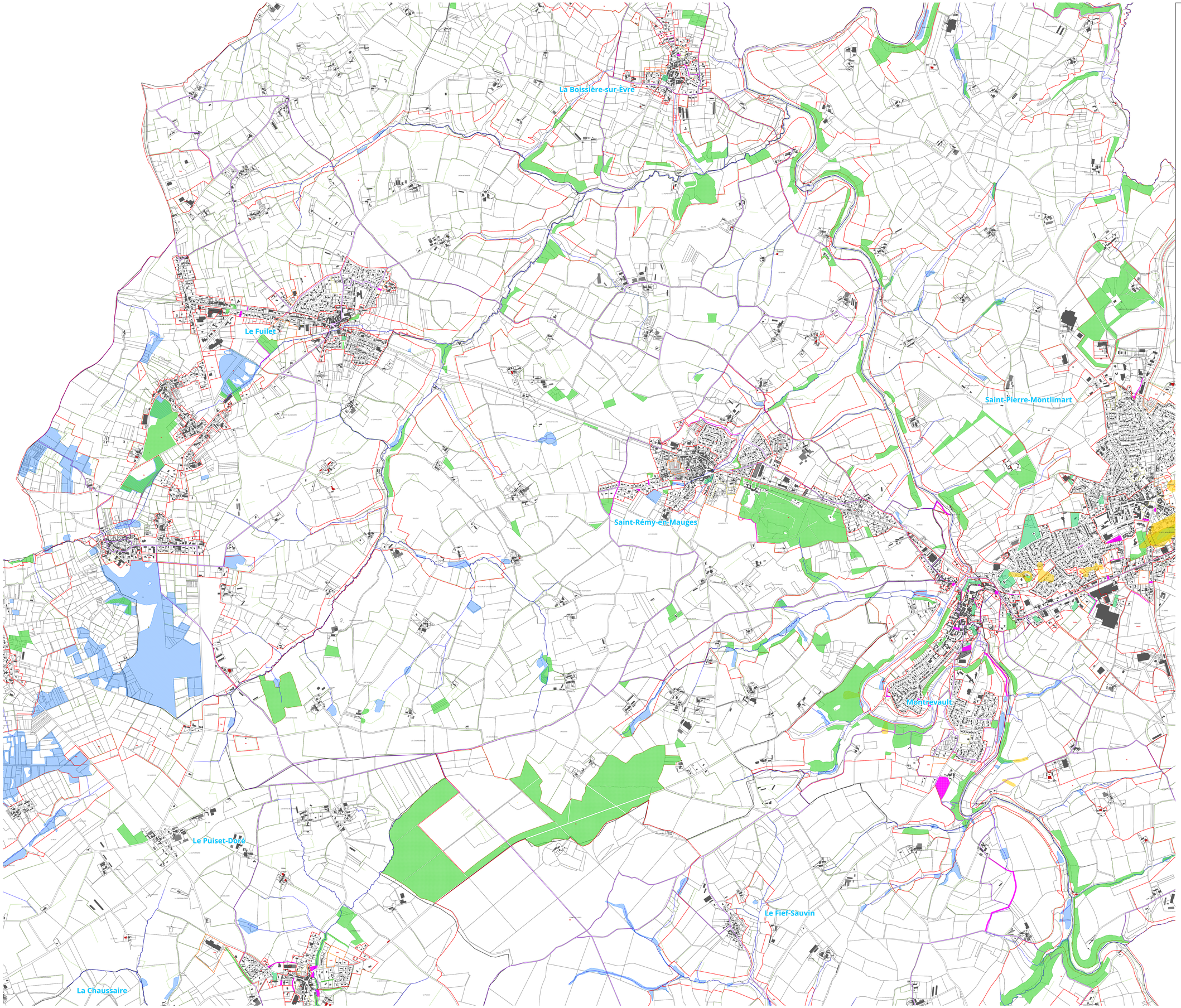
6.1.11 - Règlement graphique

Commune déléguée de Saint-Rémy-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 : 01 octobre 2026

altereo
eau et territoires durables

Echelle 1:10 000



ZONAGE
- Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES
- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES
- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES
- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides